

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE  
L'EVECHE DURANT DES TRAVAUX DE MENUISERIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A partir du lundi 18 mars 2024, et jusqu'à la fin des travaux de menuiserie  
(délai estimé 5 jours),

- **la circulation se fera sur chaussée rétrécie, rue de l'Evêché, au droit du  
bâtiment sis 12 rue Dauphine.**

**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier  
sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 mars 2024

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT